

Proposition supplémentaire liée à l'ingénierie sociale

Aux fins de la présente proposition, on entend par « paiement » et « virement de fonds » tout virement de fonds électronique, y compris les virements télégraphiques et les virements ou paiements en ligne.

Les contrôles énoncés ci-dessous s'appliquent à toutes les entités qui demandent une assurance, y compris toutes leurs filiales.

1. Information générale :

Nom de la société qui demande l'assurance (si l'entreprise a des filiales, indiquer le nom de la société mère seulement) :

Adresse postale de la société :

Limite demandée par les sociétés à assurer :

2. Formation sur la lutte contre la fraude – les sociétés à assurer :

- (a) Offrent-elles à leurs employés une formation sur la lutte contre la fraude qui comprend notamment des moyens de repérer et d'éviter les fraudes par ingénierie sociale, l'hameçonnage, l'usurpation d'identité ou d'autres activités frauduleuses semblables? Oui Non

Veillez décrire la nature ou la portée de la formation sur la lutte contre la fraude :

- (b) Ont-elles mis en place un processus officiel pour permettre aux employés de signaler les fraudes liées à l'ingénierie sociale ou tout autre type d'activité frauduleuse, ou d'en aviser autrement la direction (p. ex., ligne de dénonciation, adresse de courriel dédiée, signalement par intranet)? Oui Non

3. Contrôles des fournisseurs – les sociétés à assurer :

- (a) Confirment-elles chaque demande de modification des renseignements sur les comptes des fournisseurs (y compris les numéros d'acheminement, les numéros de compte, les numéros de téléphone et les coordonnées) en téléphonant directement au numéro fourni par le fournisseur avant la réception de la demande? Oui Non

- (b) Est-ce que toutes les modifications des renseignements sur le compte du fournisseur qui ont été demandées doivent être approuvées par une deuxième personne avant d'être effectuées? Oui Non

- (c) Ont-elles mis en place des procédures pour vérifier la légitimité des nouveaux fournisseurs avant de faire affaire avec eux? Oui Non

Si vous avez répondu « NON » à l'une des questions ci-dessus, veuillez décrire de quelle façon les sociétés à assurer vérifient les données sur les fournisseurs :

4. Contrôles des clients – les sociétés à assurer :

- (a) Confirment-elles chaque demande de modification des renseignements sur les comptes des clients (y compris les numéros d'acheminement, les numéros de compte, les numéros de téléphone et les coordonnées) en téléphonant directement au numéro fourni par le client avant la réception de la demande? Oui Non

- (b) Est-ce que toutes les modifications des renseignements sur le compte du client qui ont été demandées doivent être approuvées par une deuxième personne avant d'être effectuées? Oui Non

Ces procédures sont-elles suivies sans exception? Oui Non

- (c) Ont-elles la garde de fonds ou de comptes de leurs clients, ou exercent-elles un contrôle sur ces fonds ou ces comptes; ont-elles accès aux systèmes comptables, de la paie ou d'achat de leurs clients, ou fournissent-elles des services de règlement de factures, y compris, sans s'y limiter, à l'égard des comptes d'entiercement ou de fiducie? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements pertinents :

- (d) Acceptent-elles les instructions de virement de fonds transmises par les clients par téléphone, par courriel, par message texte ou par un autre moyen de communication semblable? Oui Non

- (e) Permettent-elles le paiement anticipé par les clients de produits ou de services devant être fournis à une date ultérieure? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements pertinent :

- (f) Ont-elles mis en place des procédures pour s'assurer que les chèques entrants ont été entièrement compensés par l'institution financière émettrice avant de fournir les services ou de virer les fonds? Oui Non

5. Contrôles des paiements ou virement de fonds – les sociétés à assurer :

- (a) Ont-elles mis en place des procédures (**autre les exigences de double autorisation**) pour s'assurer de la légitimité de toutes les demandes de paiement ou de virement de fonds provenant de :
- i) l'entité de l'Assuré Oui Non
 - ii) un client Oui Non
 - iii) un fournisseur Oui Non

Veuillez décrire sommairement les procédures :

Ces procédures sont-elles suivies sans exception? Oui Non

- (b) L'autorisation de plus d'une personne est-elle exigée en tout temps pour un effectuer un paiement ou un virement de fonds pour :
- i) un paiement de facture Oui Non
 - ii) des mouvements de fonds d'un client; ou Oui Non
 - iii) des mouvements de fonds à l'interne ou à l'intérieur de la société Oui Non

Si vous avez répondu « NON » à l'une des questions ci-dessus, veuillez fournir une explication :

Si la réponse à cette question est « OUI », y a-t-il un montant précis au-delà duquel une double autorisation est requise? Oui Non

Dans l'affirmative, quel est ce montant?

- (c) Appliquent-elles des procédures de paiement ou de virement de fonds à l'international et au pays de façon uniforme dans toutes les unités d'affaires? Oui Non

Si « NON », veuillez expliquer les différences :

- (d) Quel est :
- i) le nombre moyen de paiements ou de virements de fonds que les sociétés à assurer traitent **annuellement**?
 - ii) la valeur moyenne des paiements ou des virements de fonds que les sociétés à assurer traitent **quotidiennement**?
 - iii) la valeur maximale des paiements ou des virements de fonds que les sociétés à assurer ont traités dans les douze (12) derniers mois?

6. Autres contrôles

- (a) Veuillez décrire toute autre procédure ou tout autre contrôle en place pour minimiser la fréquence ou l'ampleur de pertes potentielles découlant d'une fraude liée à l'ingénierie sociale (p. ex., imposer un nombre maximum de virements qu'une personne peut faire dans une certaine période; imposer un montant d'argent maximum qu'une personne peut virer dans une certaine période; utiliser des logiciels tiers; etc.)

- (b) Veuillez décrire la procédure suivie pour vérifier la légitimité d'une demande d'un employé de modifier les renseignements de dépôt direct de sa paie avant que ne soient apportés les changements demandés dans le système de paie ou des RH.

7. Antécédents de sinistres

Les sociétés à assurer ont-elles subi, au cours des six (6) dernières années, des pertes liées à la fraude par ingénierie sociale, indépendamment de si elles étaient assurées ou de si l'assuré a réussi, en fin de compte, à recouvrer les fonds?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir tous les renseignements pertinents :

Déclaration pour la proposition d'assurance

Le ou la signataire, désigné comme un dirigeant de la société :

- (a) déclare qu'il est dûment autorisé par la société à remplir la proposition et que toutes les affirmations et déclarations aux présentes sont véridiques et complètes;
- (b) déclare que des efforts raisonnables ont été déployés pour obtenir des renseignements suffisants auprès de chaque personne visée par la présente proposition d'assurance afin de la remplir de manière adéquate et précise;
- (c) déclare que les états financiers fournis avec la présente proposition d'assurance tiennent compte de la situation financière actuelle de la société et de ses filiales (si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements pertinents sur une feuille distincte);
- (d) reconnaît que les affirmations, les déclarations et les renseignements fournis sont importants pour Intact Assurance, car l'évaluation du risque que le Souscripteur acceptera de prendre en charge en vertu de l'assurance demandée sera fondée sur ces affirmations, ces déclarations et ces renseignements, si la police d'assurance est émise;
- (e) convient d'aviser immédiatement Intact Assurance par écrit si des modifications sont apportées aux renseignements qu'il a donnés dans la présente proposition d'assurance entre la date qui figure sur celle-ci et la date d'entrée en vigueur de la police et, sans restreindre la portée de tout autre recours, Intact Assurance pourra révoquer ou modifier toute proposition de prix en vigueur, ainsi que toute autorisation ou entente visant à engager la garantie;
- (f) reconnaît que la présente proposition d'assurance et tous les documents joints feront partie intégrante du contrat d'assurance et que la police sera établie, si elle est souscrite, sur la foi des renseignements fournis.

Il est entendu que les affirmations, les déclarations et les renseignements additionnels qui sont joints à la présente proposition d'assurance sont véridiques et servent de fondement au contrat d'assurance. Les conditions incluses dans la police d'assurance par Intact Assurance, y compris les montants de garantie, peuvent différer des conditions et des montants demandés par le proposant. Il est également entendu que la présente police ne peut être annulée *ab initio* ou une garantie ne peut être exclue si une déclaration inexacte a été faite dans la présente proposition d'assurance, sauf en ce qui concerne la société, les filiales et les personnes assurées qui ont fait de telles déclarations ou qui étaient au fait de ces fausses déclarations.

Signature

Poste (chef de la direction, président du conseil d'administration ou chef du contentieux)

Date

Société